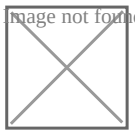

DOMMAGE DEGAT DES EAUX COPROPRIETE

Par **ALIC**, le **03/05/2022** à **16:06**

Bonjour,

Je suis proprietaire d'un appartement en copropriété. Suite à plusieurs dégats des eaux au sein de la copropriété, qui ne me sont pas imputables, l'assureur a appliqué une surprime de 700 € que le syndic a répercuté à l'ensemble des copropriétaires. Il me semblait à moi et aux autres copropriétaires que c'était l'assurance des intéressés qui réglait les préjudices. Le syndic signale que c'est normal.

Nous sommes plûtot inquiets car d'autres degats des eaux sont intervenus depuis.

Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements sur le sujet.

Cordialement

Par **Chaber**, le **03/05/2022** à **16:23**

bonjour

Un assureur peut, hors indice, augmenter' la prime s'il etime qu'il y a une trop grande fréquence (ce qui semble le cas) ou résilier le contrat à la date anniversaire.

Cette augmentation peut être contestée.

L'assurance de la copropriété est une charge commune à tous les copropriétaires, concernés ou non par les sinistres

Par **ALIC**, le **06/05/2022** à **09:35**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. Si j'ai bien compris, je vais prendre un cas concret :

Cette année, dans un appartement, un meuble de cuisine fixé en hauteur est tombé sur le robinet de l'évier et a provoqué une inondation dans l'appartement ainsi que dans les appartements de l'étage du dessous.

Si j'ai bien compris, l'assurance de la co-propriété risque d'apprliquer une surprime. Pourquoi intervient-elle?

Que fait l'assurance du copropriétaire de l'appartement en question ?

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés